

DECRET N°72-268 du 12 octobre 1972

portant nomination de Chefs d'Arrondissement dans les Départements du Borgou et de l'Atacora.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil présidentiel ;
VU la Loi n° 65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n° 305/PC/CAB du 26 août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n° 70-122/CP/SGG du 5 juin 1970, qui l'a complété ;
SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— M. Gourma ASSOUMA, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Bembéréké, est nommé Chef de l'Arrondissement Central de BEMBEREKE.

ARTICLE 2.— M. Aboudou BABA-KENNEN, précédemment Chef de l'Arrondissement de ~~PEHUNOO~~ (Sous-Préfecture de Kouandé), est nommé Chef de l'Arrondissement de KIKA (Sous-Préfecture de Parakou).

ARTICLE 3.— M. Mako Yankpé CHABI, précédemment Chef de l'Arrondissement de KIKA (Sous-Préfecture de Parakou), est nommé Chef de l'Arrondissement de GUINAGOUROU (Sous-Préfecture de Péréré).

ARTICLE 4.— M. Fousséni Barré OUOROU, précédemment Chef de l'Arrondissement de DASSARI, est nommé Chef de l'Arrondissement de GOUANDE (Sous-Préfecture de tanguiéta en remplacement de M. DJEGOU Adamou, décédé.

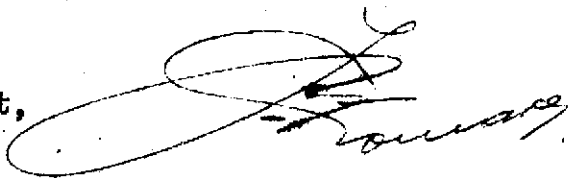
ARTICLE 5.- M. Boubakar Sacca TAMOU, précédemment Chef de l'Arrondissement de BIRNI (Sous-Préfecture de Kouandé), est nommé Chef de l'Arrondissement de PEHUNCO, en remplacement de M. Aboudou BABA-KENNEN, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 6.- M. René Stanislas FICO précédemment Chef de l'Arrondissement de KEROU, est nommé Chef de l'Arrondissement de BIRNI (Sous-Préfecture de Kouandé) en remplacement de M. Boubakar Sacca TAMOU, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 7.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera ./.

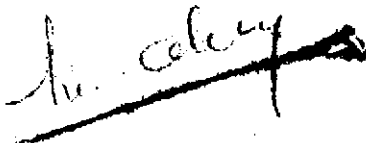
Fait à COTONOU, le 12 octobre 1972

Par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



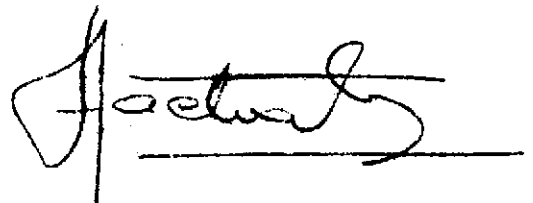
Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, Chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Mana AROUNA.

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI-KAO

AMPLIATIONS : JORD 1 - PCP 5 - SGG 5 - MCP 4 - MIS/DAI 20 - Ministères
12 - CS 6 - HC 2 - IAA-DCCT-DN 3 - DB-CF-IGF 3 - Dtion Stat. 2 - DC 5 -
DI 8 - Trésor 4 - DEP-DAGJL 4 - DFP+S/Dtions 6 - Préfectures 2 -S/préfec-
tures 7 - Arrondissements 7 - ACN 2 - ACDN 1 - CNI 2 - Intéressés 7.
CEDN 1